



Association Moto Club d'Arette

Hôtel de ville d'Arette

Place des poilus 64570 Arette

Tel : 0670252151

Mail : motoclubarette@gmail.com

N° SIRET 83044493100018



Règlement particulier

Horaires de l'épreuve :

Les pilotes devront arriver sur le site de l'épreuve aux alentours de 13h afin d'être prêt pour le contrôle administratif qui débutera à 14h (un parc sera réservé uniquement pour l'épreuve).

Chaque pilote devra se présenter au contrôle administratif avec sa moto pour enchaîner directement par le contrôle technique.

- 14h – 15h : contrôle administratif et technique (moto + équipement pilote)

L'équipement pilote (casque, botte motocross et dorsale) devra répondre aux exigences du règlement motocross FFM en vigueur.

Le pilote devra présenter au contrôle administratif sa licence NCO, son permis moto valide et sa carte d'identité.

(Passé 15h le pilote se verra refusé de l'épreuve sans remboursement possible)

- 15h – 17h : Epreuve

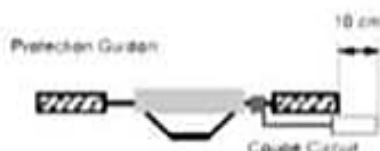
Partie Cycle :

La moto devra être en bon état général sans présenter de partie tranchante, coupante...etc.

Les cocottes devront être en état d'origine (cocotte cassée interdite)

La moto devra comporter un coupe circuit comme présenté ci-dessous.

SCHEMA 1



Consignes et règles particulières :

Moto acceptée du 85 au 525 cm³

Tapis environnemental obligatoire

Chaque pilote devra participer à la redescente des motos avec les attrapeurs pour gagner du temps.

L'organisation prévoit 3 manches minimum par pilote (d'autres manches pourront s'ajouter si l'horaire le permet)

L'organisateur se donne le droit d'annuler l'épreuve si les conditions adéquates ne sont pas réunies pour le respect de la sécurité de chacun (le remboursement de l'épreuve sera alors effectué).